

Cartéclima !

J'écris mon territoire de demain

Lettre
n°

7

ENVIRONNEMENT

HABITAT

MOBILITÉ

ÉCONOMIE

PATRIMOINE

Lettre d'information du SCoT valant Plan Climat-Air-Energie Territorial & du PLUi valant Plan de Mobilité de GrandAngoulême / N°7 / Déc. 2025



CARTÉCLIMA ! UNE DÉMARCHE AVEC VOUS, POUR VOUS !

Parce que demain se prépare aujourd'hui et ensemble, GrandAngoulême mène depuis 2021 une vaste démarche de concertation publique pour nourrir au mieux nos ambitions territoriales collectives. Notre objectif : donner les moyens à notre territoire d'être plus résilient, accessible, dynamique, mieux préservé... Cette grande démarche nous conduit à l'élaboration de deux documents cadres pour le territoire : le schéma de cohérence territoriale valant plan climat air énergie (SCOT-AEC) et le plan local d'urbanisme intercommunal valant plan de mobilité (PLUi-M).



CARTÉCLIMA ! OÙ EN SOMMES NOUS ?



Depuis le 2 juillet 2025, le **Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Énergie Territorial** de GrandAngoulême est approuvé. Il est officiellement entré en vigueur. Les documents sont consultables sur la page dédiée de GrandAngoulême, et sur le Géoportail de l'urbanisme national. www.grandangouleme.fr Rubrique > Vivre et habiter > Urbanisme > SCOT-AEC en vigueur

Le **PLUi-Mobilité** est en cours de finalisation pour son **approbation en février prochain** par le Conseil Communautaire de GrandAngoulême.

Dans cette 7^e lettre d'information, on revient sur les étapes depuis l'arrêt du PLUi-Mobilité en mars 2025 jusqu'à aujourd'hui.



CONTEXTE DE L'ANNÉE DE CONSULTATION

La procédure De l'arrêt à l'approbation du PLUi-Mobilité

Depuis 2021, l'ensemble des élus communautaires et municipaux du territoire, avec les habitants, acteurs et partenaires locaux ont participé à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité (PLUi-Mobilité) à l'échelle des 38 communes de l'agglomération de GrandAngoulême.

Ce travail collaboratif a permis d'aboutir à l'arrêt du PLUi-Mobilité en Conseil Communautaire le 20 mars 2025. Cette étape a ouvert à la phase de consultation réglementaire :

- des Personnes Publiques Associées,
- de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
- de l'Autorité Environnementale,
- des communes via une délibération du conseil municipal.

Ceux-ci avaient un délai de 3 mois pour remettre leur avis sur le PLUi-Mobilité arrêté, soit jusqu'au 21 juin 2025.

L'article L. 123-15 du code de l'urbanisme prévoit que le projet de PLUi-M doit être de nouveau arrêté, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés, en cas d'avis défavorable d'une commune. Cela a été le cas et a conduit à un second arrêt le 2 juillet 2025 du projet PLUi-M dans le même contenu et les mêmes termes que celui arrêté en mars.

Suite au second arrêt du PLUi-Mobilité, l'Enquête Publique a eu lieu du 25 août au 3 octobre. Durant cette période tous les habitants et acteurs du territoire ont eu la possibilité de déposer une contribution.

Chaque demande collectée durant cette phase de consultation a été traitée, analysée et lorsque cela le nécessitait, soumise à l'arbitrage des élus, lors de comités de pilotage et des commissions territorialisées.

Cette étape de consultation et d'arbitrage a permis d'apporter des évolutions au dossier du PLUi-Mobilité. Celles-ci ont été consolidées dans les documents de réponses aux différentes parties prenantes, et présentées aux maires de GrandAngoulême, le 2 décembre 2025, puis aux Personnes Publiques Associées le 3 décembre.

Le Conseil Communautaire de GrandAngoulême délibérera à la majorité des suffrages exprimés sur l'approbation du PLUi-Mobilité le 5 février 2026.

Les délibérations d'arrêt sont consultables ici :
www.grandangouleme.fr

20 mars 2025 :

[Arrêt du PLUi-M 20.03.2025](#)

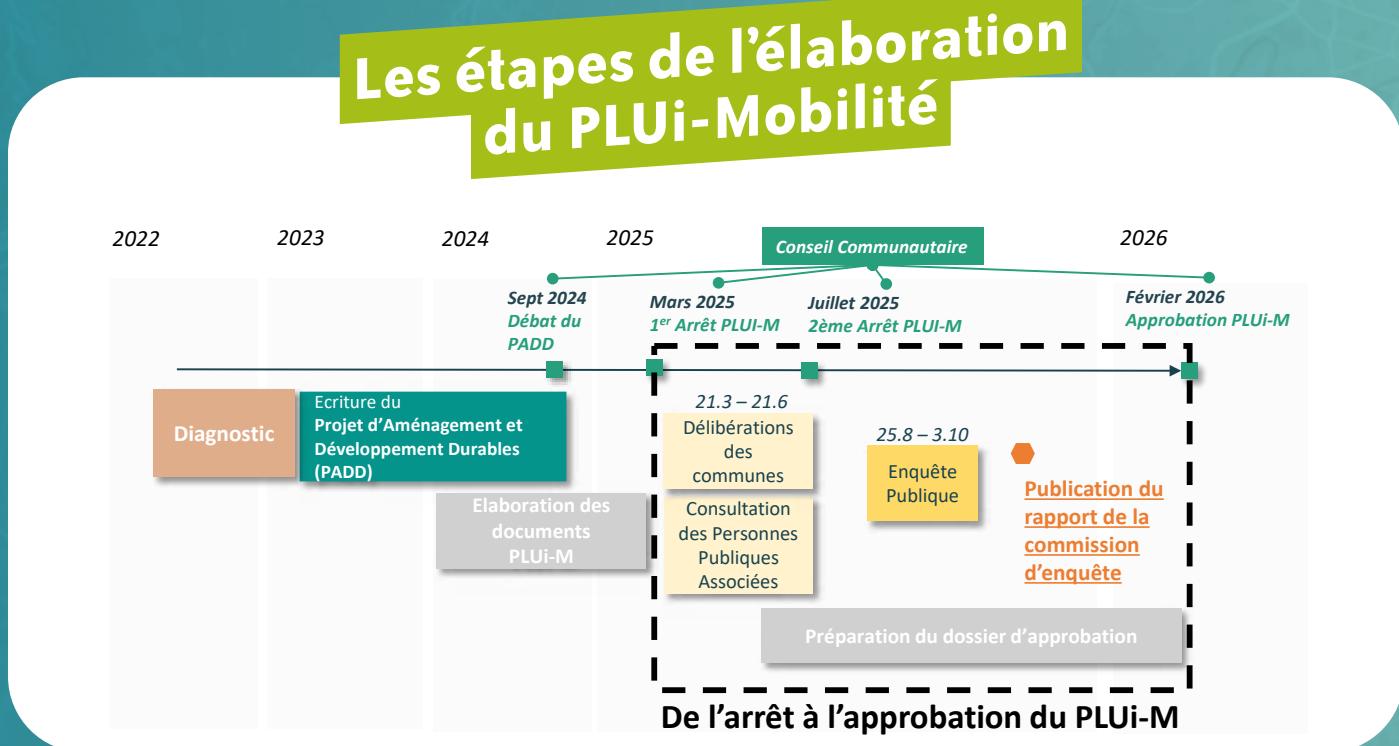
Rubrique > Projets de territoire > Cartéclima : écrivons notre territoire de demain > Cartéclima en détails > Délibérations > Arrêt du PLUi-M 20.03.2025

2 juillet 2025 :

[Second arrêt du PLUi-M 02.07.2025](#)

Rubrique > Projets de territoire > Cartéclima : écrivons notre territoire de demain > Cartéclima en détails > Délibérations > Second arrêt du PLUi-M 02.07.2025

Les étapes de l'élaboration du PLUi-Mobilité



AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES →

L'association des personnes publiques associées (PPA) a été réalisée depuis le début de la démarche au rythme des différentes phases qui ont jalonné l'élaboration du PLUi-Mobilité. Dès l'arrêt de ce dernier, GrandAngoulême a ouvert la consultation réglementaire des PPA, qui disposaient d'un délai de 3 mois (soit jusqu'au 21 juin 2025) pour formuler un avis, à défaut celui-ci est réputé favorable.

Les 400 remarques des PPA ont fait l'objet d'une analyse détaillée de la part des services de GrandAngoulême.

Un quart des réponses concernent la thématique « biodiversité, environnement, eau », les autres remarques portent principalement sur la mobilité, et les sujets propres au zonage et aux règles d'aménagement.

 Un grand nombre d'observations ont permis d'améliorer les documents

 D'autres points ont fait l'objet d'une justification plus précise des choix dans le tableau de réponse aux PPA

 Quelques sujets ont été présentés aux membres du Comité de Pilotage en septembre 2025 pour arbitrage

Chacune des remarques a fait l'objet d'une réponse de GrandAngoulême mises à disposition du grand public dès l'enquête publique. La version actuelle des réponses est consultable sur le site de GrandAngoulême.

AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

L'autorité environnementale de Nouvelle-Aquitaine émane du ministère en charge de l'environnement et de la transition écologique. Elle porte un les documents d'urbanisme susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur les mesures visant à éviter, réduire ou compenser ces impacts.

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi-M, GrandAngoulême a saisi l'autorité environnementale qui a remis son avis. La réponse de GrandAngoulême est consultable sur le site de GrandAngoulême.

L'intégralité des avis des PPA et des réponses de GrandAngoulême sont consultables sur la page du PLUi-M : www.grandangouleme.fr

Rubrique > Vivre et habiter > Urbanisme > PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'élaboration

45 saisines → 20 avis → ~400 remarques

Les personnes publiques associées saisies le 21 mars 2025, et la nature de leur avis.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Agence Régionale de Santé (ARS)

Bureau National Interprofessionnel du Cognac (BNIC)

Chambre de commerce et d'industrie Charente (CCI)

Chambre d'Agriculture (hors délai)

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Charente (CMA)

Centre national de la propriété forestière (CNPF)

Les EPCI et PETR limitrophes

CC du Rouillacais

CC des 4B

CC Cœur de Charente (hors délai)

CC La Rochefoucauld Porte du Périgord

Conseil de Développement

Conservatoire des espaces naturels (CEN) (hors délai)

Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

Direction Départementale des Territoires (DDT)

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique (DIRA)

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

ENEDIS

Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Charente (hors délai)

L'Établissement du Service d'Infrastructure de la Défense (ESID) de Bordeaux

GRDF

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) (hors délai)

La Région

Le Département (hors délai)

LISEA (Gestionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique)

LOGÉLIA CHARENTE

Nouvelle-Aquitaine Mobilités (hors délai)

NaTran

Noalis

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Office nationale des forêts (ONF)

Office public de l'Habitat (OPH)

Préfecture de la Charente

Réseau de transport d'électricité (RTE)

Syndicat du bassin versant du Né

Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16)

Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC)

SNCF Gare et Connexion / SNCF Immobilier / Réseau

Syndicat du Bassin des Rivières de l'Angoumois (SYBRA)

Syndicat d'aménagement des rivières du Bandat, de la Tardoire et de la Bonnieure (SYBTB)

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Union Régionale HLM Nouvelle-Aquitaine

17 avis favorables (ou avec remarques et recommandations)

3 avis favorables avec réserves

pas d'avis remis

LES DEMANDES DES COMMUNES EXPRIMÉES DANS LEUR DÉLIBÉRATION

Entre mars et juin 2025, les 38 conseils municipaux ont donné leur avis sur le dossier du PLUi-Mobilité à travers une délibération.

36 communes ont émis un avis favorable, avec des demandes d'ajustements. Une n'a pas remis d'avis et une autre un avis défavorable. Cela a conduit à un second arrêt du PLUi-M dans les mêmes termes que le premier arrêt le 2 juillet 2025, à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés comme le prévoit le code de l'urbanisme.



Prise en compte de l'ensemble des demandes des communes

90 %

des demandes ont été prises en compte, sans nécessité d'un arbitrage collectif des élus. Des échanges en bilatéral avec les communes ont permis de traiter chacune des demandes :

- > Ajustements de zonages pour répondre à la réalité du terrain sans impacts sur la consommation ENAF, sans enjeux environnementaux
- > Création et ajustement d'OAP sans impacts sur la consommation ENAF
- > Création de deux zonages : Uft et UEn
- > Création de STECAL en zone A et N et modification des règles
- > Amélioration du Règlement écrit
- > Identification de patrimoine historique
- > Changements de destination
- > Classement de bois, protection de haies, d'arbres
- > Ajustement de centralité et linéaires commerciaux
- > Ajustements de bandes de recul
- > Ajout ou suppression d'emplacements réservés
- > Ajustements de parcelles (alignement), corrections
- > Précisions sur le diagnostic

10 %

des demandes des communes ont nécessité un arbitrage en COPIL

► Les demandes ne remettant pas en question des principes du PADD

➔ Possibilité d'ajustement, avec arbitrages

Évolution du règlement écrit

Ajout de ZAE, équipements, OAP Habitat dans le respect de l'enveloppe ENAF

► Les demandes non compatibles avec les principes du SCOT-AEC et du PADD du PLUi-M

Rappel de trois principes majeurs :

Préservation de la Trame Verte et Bleue

Renforcer les centralités

Minimiser l'étalement urbain (conso ENAF)

Lors des comités de pilotage de septembre à novembre, les élus ont collectivement arbitrés les demandes le nécessitant. Les choix faits sont compatibles avec les principes du SCOT-AEC et du PLUi-M.

L'intégralité des demandes des communes et des réponses de GrandAngoulême sont consultables sur la page dédiée au PLUi-M :

www.grandangouleme.fr

Rubrique > Vivre et habiter > Urbanisme > PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'élaboration

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Depuis le lancement de la démarche, des ateliers participatifs, réunions d'information et échanges avec les acteurs et les habitants du territoire ont été organisés.

Pour en savoir plus sur la concertation, le bilan est annexé à la délibération d'arrêt du PLUi-M du 20 mars 2025 :

www.grandangouleme.fr

Rubrique > Projets de territoire > Cartéclima : écrivons notre territoire de demain > Cartéclima en détails > Délibérations > Arrêt du PLUi-M 20.03.2025

La dernière étape de la concertation est l'enquête publique, dont le cadre est réglementé par le code de l'urbanisme. Celle-ci a pour objectif de collecter les contributions des citoyens sur le PLUi-M. C'est la Commission d'enquête, composée de **5 membres** nommés par le Tribunal Administratif, qui est garantie de la bonne tenue de l'enquête, et de la collecte des contributions.

L'enquête publique s'est déroulée **du 25 août au 3 octobre 2025**. Durant cette période, toute personne pouvait remettre une contribution par écrit via le registre dématérialisé (en ligne) ou dans les registres papier disponibles dans les **38 mairies** des communes de GrandAngoulême, ou encore lors d'un échange avec un des **5 commissaires enquêteurs** pendant l'une des **20 permanences** mises en place.

L'Enquête Publique portait sur le PLUi-Mobilité, ainsi que sur la délimitation de 8 périmètres de protection des abords des monuments historiques et sur l'abrogation de la carte communale de Voulgézac.

Un grand nombre de contributions ont permis d'améliorer les documents, et de s'inscrire dans les grands principes du projet stratégique : **la volonté de préserver la biodiversité, limiter l'étalement urbain et renforcer les centralités**. Certaines demandes qui ne sont pas compatibles avec ces orientations n'ont pas pu recevoir un avis favorable

Pendant cette période de 39 jours consécutifs, PLUS DE 700 CONTRIBUTIONS ont été collectées

~ 55 % 

des contributions lors des 20 permanences tenues par les commissaires enquêteurs, et dans les registres écrits des 38 communes et du siège de GrandAngoulême

~ 35 % 

des contributions via le registre dématérialisé en ligne

~ 10 % 

des contributions par courrier

Le registre dématérialisé mis en place pour l'Enquête a été largement utilisé pour :

- Consulter les documents constitutifs du PLUi-M → **14 346 consultations**
- Télécharger des documents → **9 170 visiteurs** ont téléchargé au moins un document (soit 64 % des visiteurs)

Une exposition dédiée, présente au sein des 38 mairies, au siège de GrandAngoulême et à la médiathèque l'Alpha, est consultable sur la page dédiée au PLUi-M :

www.grandangouleme.fr

Rubrique > Vivre et habiter > Urbanisme > PLUi valant Plan de Mobilité en cours d'élaboration

Les événements chronologiques

**DU 25 AOÛT
AU 3 OCTOBRE 2025**

COLLECTE DES CONTRIBUTIONS



24 OCTOBRE

MÉMOIRE EN RÉPONSE

GrandAngoulême a remis son mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse rédigé par la Commission, contenant :

- les réponses aux questions de la commission d'enquête
- les réponses aux contributions des administrés

8-9 ET 14-15 OCTOBRE
CHAQUE CONTRIBUTION COLLECTÉE A ÉTÉ PRÉSENTÉE AUX ÉLUS POUR AVIS
Ces réponses ont été rédigées par les services de GrandAngoulême, en concertation avec les élus, à qui l'ensemble des contributions a été présenté lors des 4 commissions territorialisées du 8-9 et 14-15 octobre.

6 NOVEMBRE

COMITÉ DE PILOTAGE

L'avis et les conclusions de la Commission d'Enquête sont présentés aux membres du Comité de Pilotage (mairies, adjoints à l'urbanisme des 38 communes et co-présidents du Conseil de Développement). Lors de ce COPIL les derniers arbitrages ont été apportés aux 39 demandes des contributeurs sur lesquelles la commission a exprimé une position différente de celle de GrandAngoulême. Ces éléments seront mis à disposition du grand public dans la **délibération d'approbation du PLUi-M**, prévue le **5 février 2026**.

3 NOVEMBRE
RAPPORT ET CONCLUSIONS MOTIVÉES
DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le 3 novembre 2025, la Commission d'Enquête a remis au Président de GrandAngoulême son rapport, son avis et ses conclusions motivées, ainsi que sa position sur les demandes déposées durant l'enquête.

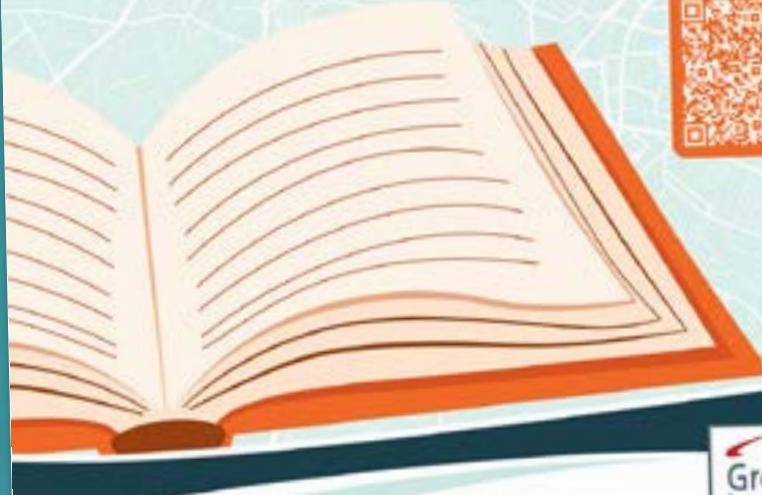
L'avis de la Commission d'Enquête est favorable avec des recommandations.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Plan de Mobilité

**Vous avez contribué
à l'enquête publique du PLUi-Mobilité ?
Les réponses sont publiées !**

<https://www.grandangouleme.fr>

Vivre et habiter > Urbanisme > Enquête Publique unique



Tous les documents relatifs à l'enquête publique sont consultables en ligne :

www.grandangouleme.fr

Rubrique > Vivre et habiter > Urbanisme > Enquête > Publique unique

ET ENSUITE ?

Les documents constitutifs du PLUi-Mobilité seront ajustés afin de tenir compte :

- des avis des Personnes Publiques Associées
- des demandes des communes exprimées dans leurs délibérations
- des observations du public
- des avis et conclusions de la commission d'enquête

Les principales évolutions apportées ont été présentées en Conférence des maires le 2 décembre 2025, et aux Personnes Publiques Associées le 3 décembre.

Le 5 février 2026, le Conseil Communautaire de GrandAngoulême délibérera à la majorité des suffrages exprimés sur l'approbation du PLUi-Mobilité.

Restez connectés pour avoir les dates de ces temps à venir : [Page facebook GA](#) | [Page Cartéclima du site GA](#)



CONTACT

+ d'infos www.grandangouleme.fr & [f](#) [@](#)

Vous pouvez vous inscrire à notre liste de diffusion Cartéclima ! en nous écrivant à carteclima@grandangouleme.fr



GrandAngoulême
25 Boulevard Besson Bey
16023 Angoulême Cedex

05 45 38 60 60